



Communiqué de presse
1er Mars 2017 – Paris

L'autorisation environnementale : une avancée positive.

Aujourd'hui entrent en vigueur l'ordonnance et les deux décrets du 26 janvier relatifs à la mise en œuvre de l'autorisation environnementale. France Energie Eolienne tient à saluer l'esprit de simplification des procédures que le gouvernement a placé au cœur de ce dispositif.

En adoptant les textes relatifs à l'autorisation environnementale, le gouvernement a su prendre en compte les difficultés rencontrées par les porteurs de projet et y apporter une réponse associant la stabilité juridique, essentielle au développement des projets éoliens, à un haut niveau d'exigence en matière de protection de l'environnement.

L'association se fera un devoir de soutenir la mise en œuvre de cette réforme en accompagnant les acteurs de la filière dans cette évolution.

France Energie Eolienne rappelle toutefois, qu'outre leur complexité, la longueur des procédures d'autorisation de parcs éoliens demeure une des principales causes du retard de la France par rapport à ses partenaires européens. FEE encourage vivement le gouvernement à s'assurer que ces mesures législatives et réglementaires de simplification s'accompagnent d'une réduction effective des délais d'instruction, sur le terrain, et que soient levés les freins qui pèsent encore sur une filière créatrice d'emploi, compétitive et qui porte la transition énergétique dans son ADN.

Contacts presse :

Agence Confluence :
Tiffany Allenet
+33 (0)1 40 07 34 25
tiffany.allenet@confluence.fr

Communication FEE :
Mattias Vandembulcke
+33 (0)1 42 60 07 41
Mattias.vandembulcke@fee.asso.fr

